



pas etat des lieux de sortie mais retenues sur depot de garantie

Par **naudale**, le **01/04/2011** à **15:28**

bonjour,

en quittant notre logement il y a un mois nous n'avons pas fait d'état des lieux, le propriétaire est venu voir et a recuperé les clés.

a ce jour, je reçois notre dépôt de garantie diminué pour des travaux de renovation qu'il a lui meme réalisé et je m'en étonne, rien n'a été signal le jour ou nous avons quitté le logement. A-t-il le droit de me deduire quelque chose?

merci de vos réponses

Par **Domil**, le **01/04/2011** à **17:01**

Renvoyez une LRAR de mise en demeure, de restitution du dépôt de garantie uniquement amputé des sommes dues pour les travaux apparaissant à faire sur l'EDL de sortie fait contradictoirement signé par les deux parties. Sinon, que vous l'assignerez au tribunal de proximité